

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

29 mars 2023

N° E23000034 /80

la présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 20 mars 2023, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes d'Oulchy-le-Château demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision de la carte communale d'Hartennes-et-Taux.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

DECIDE

Article 1 : M. Pascal Leduc, géomètre expert foncier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes d'Oulchy-le-Château, et à M. Pascal Leduc.
Copie sera adressée au maire d'Hartennes-et-Taux.

Fait à Amiens, le 29 mars 2023.

la présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Dhiver', written over a faint circular stamp or seal.

M. Dhiver